



Rupture à l'amiable ou licenciement ?

Par **Lynwe**, le **05/08/2013 à 09:45**

Bonjour !

Je suis actuellement employée dans une boîte au bord du redressement judiciaire, et également attaquée par 2 autres employés aux Prud'hommes.

Autant vous dire que c'est au bord de l'implosion.

Et moi au milieu de tout ça je suis en contrat de professionnalisation en CDI et ma patronne vient de me dire qu'elle ne me gardera pas au moment de renouveler mon contrat (en vrai CDI donc) pour des raisons économiques.

Si j'ai bien compris : je dispose des mêmes droits que les contrats en CDI classiques, mais est-il plus intéressant pour moi d'accepter de signer une rupture à l'amiable ou de refuser cette signature et de me faire licencier ?

Et que dois-je dire à ma patronne pour appuyer ma décision ?

Merci beaucoup par avance !

Par **P.M.**, le **05/08/2013 à 10:16**

Bonjour,

Si vous êtes en CDI, il n'a pas besoin d'être renouvelé, il se poursuit après la période de professionnalisation sauf procédure de licenciement ou autre rupture...

Une rupture conventionnelle n'a pas pour vocation de se substituer à un licenciement économique...

Par **Lynwe**, le **05/08/2013 à 10:57**

D'accord, je prend note.

Mais du coup que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **05/08/2013 à 11:20**

Mais a priori vous n'avez rien à faire et qu'à attendre que l'employeur engage éventuellement la procédure de licenciement économique...

Par **Lynwe**, le **05/08/2013** à **11:27**

D'accord, je prend note.
Mais du coup que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **05/08/2013** à **11:31**

Déjà répondu ci-dessus...

Par **Lynwe**, le **05/08/2013** à **12:03**

excusez moi, problème de connexion !
Merci pour votre aide